

# Profession EDUCATION

## ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le Sgen-CFDT  
interpelle  
six candidats  
sur des questions clefs  
concernant  
le système éducatif  
dossier page 9

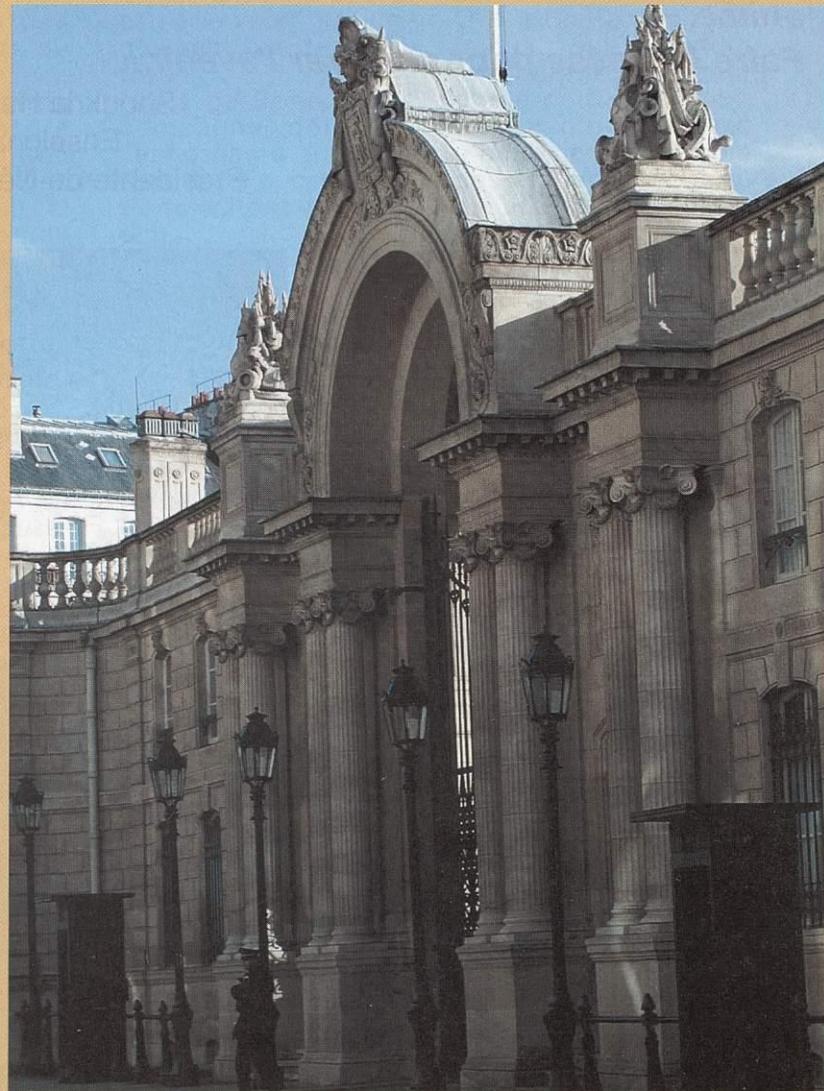
### LAURENT MUCCHIELLI

Contre la violence, il faut développer  
une politique de prévention

L'invité page 18

### SEMAINE MONDIALE DE L'ÉDUCATION

Pour une éducation gratuite universelle  
page 7



### 6 MAÎTRES POUR 5 CLASSES

Récit et témoignage sur une expérience  
page 16

# libérer le savoir !

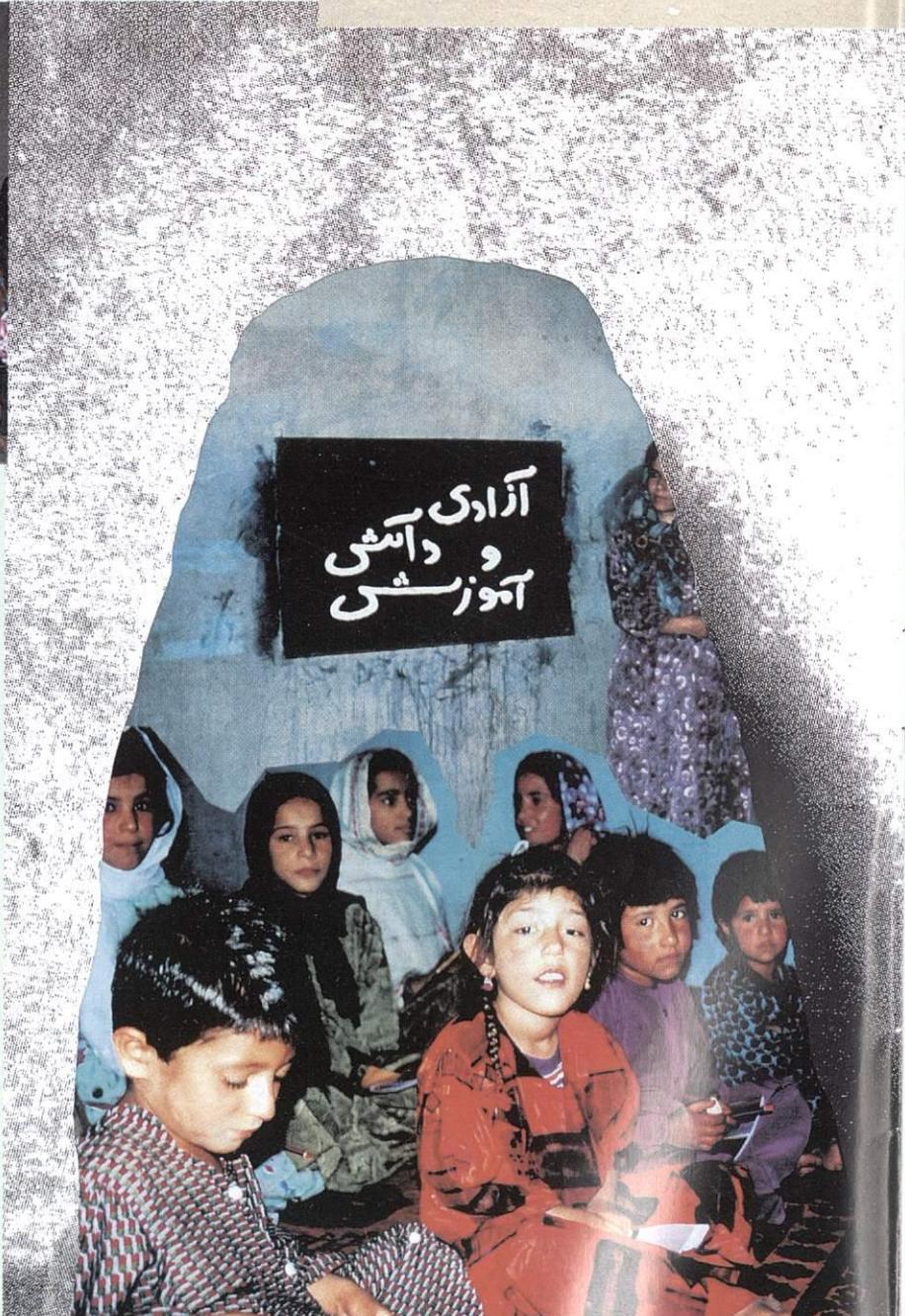
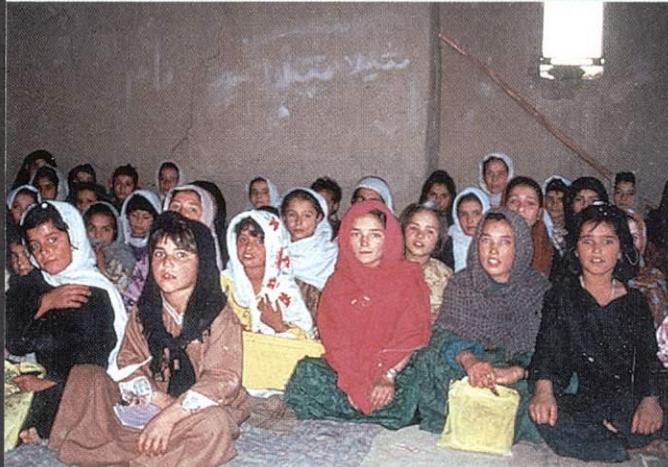
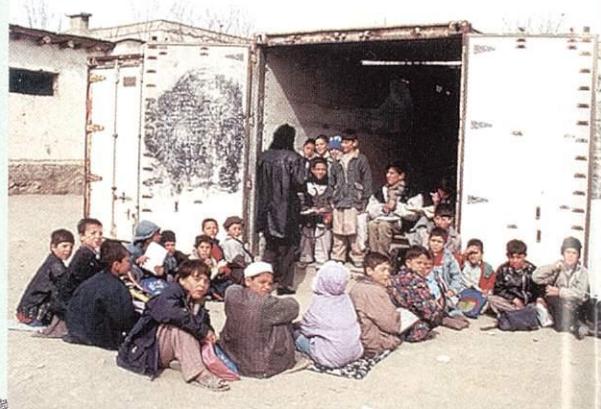
**«Vous connaissez la situation de mes collègues afghans. Depuis fort longtemps maintenant, ils ne disposent plus que de leur bonne volonté et leur détermination à enseigner pour accueillir leurs élèves.**

**Votre soutien leur sera précieux.**

**Ils sauront qu'à l'autre bout du monde, leurs collègues partagent ce désir, cet espoir qui les anime.**

**Faire la classe pour préparer l'avenir.»**

Shoukria Haïdar  
Enseignante  
Présidente de Négar.



Le Sgen-CFDT, la Fep-CFDT, la FSU, l'Unsa Éducation et la Ligue de l'enseignement ont décidé de centrer la deuxième phase de «Libérer le Savoir» sur une aide directe aux collègues afghans. L'objectif est de fournir à 10 000 d'entre eux, grâce à votre solidarité, le matériel indispensable à leurs activités d'enseignement.

Ce matériel pédagogique sera acheté sur place et diffusé par les militantes de Négar.

**Chèques à libeller à l'ordre de  
Négar, solidarité école  
Adresse postale  
Négar BP10 25770 Franois**

## ÉDITORIAL

## VOUS AVEZ DIT DÉLÉTÈRE ?

**L**a campagne présidentielle bat, paraît-il, son plein. On assiste plutôt à un débat de petites phrases, de soi-disant bons mots où chaque candidat attend le faux-pas de l'autre ou pratique à qui mieux mieux l'art du croche-patte. On doit dire, jusqu'à présent du moins, qu'on attend toujours un véritable débat de société contradictoire.

Nous en sommes loin. Qu'un candidat, et non des moindres, promette de baisser les impôts directs de 30% tout en développant les services publics ne contribue pas à éléver le niveau.

Démagogie quand tu nous tiens...

Les médias ne s'y trompent pas quand ils s'évertuent à différencier les candidats sur tel ou tel sujet, et tout particulièrement celui de l'insécurité.

Il ne s'agit pas de nier bien entendu le phénomène de la violence mais, au lieu d'analyser les causes, et nous savons qu'elles sont multiples, on tend à créer une véritable psychose ce qui fait dire à Eric Debardieux, le direc-

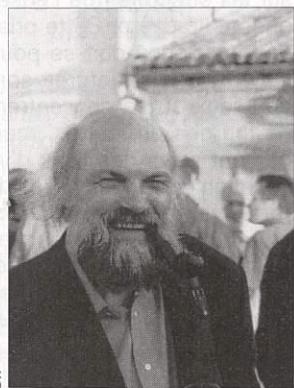
teur de l'Observatoire européen de la violence scolaire, qu'on assiste à une "hystérie collective" sur l'insécurité. Les journaux télévisés deviennent les journaux des faits divers.

Dans le cadre de cette campagne, on espère toujours également un débat sur l'École. Rien ou quasiment rien, si ce n'est par le biais du thème sur l'éducation tout au long de la vie ou sur celui de la violence – encore et toujours – en milieu scolaire.

Pourtant tous les principaux candidats, comme on peut le constater dans le dossier de ce *Profession Education*, ont répondu à notre questionnement que l'École était la priorité des priorités... Bref, cette campagne présidentielle est pour le moins délétère.

Pourtant, nous le savons, rien n'est pire dans une démocratie que de risquer de voir s'amplifier l'abstention et pourtant, nous le savons également, certains candidats sont davantage porteurs des valeurs fondamentales mises en avant par toute la CFDT.

**Dans le cadre de cette campagne, on espère toujours également un débat sur l'École. Rien ou quasiment rien, si ce n'est par le biais du thème sur l'éducation tout au long de la vie ou sur celui de la violence – encore et toujours – en milieu scolaire.**



Alors souhaitons que dans les prochaines semaines on puisse assister à l'élévation du niveau du débat public et que chacune et chacun aille voter, pas uniquement par devoir citoyen.

Nous parlions d'une campagne délétère, l'atmosphère au ministère de l'Éducation nationale l'est tout autant.

Entre deux cartons de départ, le ministère boucle – ou bâcle, c'est selon – à la hâte tel ou tel dossier, et Jack Lang continue de confondre les conférences de presse avec le dialogue social.

À trop vouloir ménager et la chèvre et le chou, ou plus exactement les

"conservateurs" et les partisans de la transformation on en arrive à pratiquer bien souvent la politique du sur place.

Or l'École mérite mieux : elle a besoin de courage politique, d'une politique ambitieuse qui permette d'entraîner l'ensemble des acteurs du système éducatif.

L'organe directeur de notre fédération a d'ores et déjà mis en avant les grands axes que nous porterons auprès du prochain ministre, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

**Jean-Luc Villeneuve**  
Le 24 mars 2002

## Profession EDUCATION Mars 2002 n° 115

<b>Éditorial</b>	page 3
<b>actualité</b>	page 4
<b>Segpa, Érea</b>	page 5
<b>Indemnitaire Atoss</b>	page 6
<b>Réforme des IUFM</b>	page 7
<b>international</b>	page 7
<b>Semaine de l'éducation</b>	page 8
<b>en direct de l'Assemblée</b>	page 8
<b>Action carte scolaire en Alsace</b>	page 8
<b>dossiers</b>	
<b>métiers</b>	
<b>élections présidentielles</b>	pages 9 à 14
<b>initiatives</b>	
<b>Des résultats encourageants</b>	page 15
<b>infos</b>	
<b>Plus de maîtres que de classes</b>	page 16
<b>Notes de lecture, annonces</b>	page 17

### **L'invité** Laurent Mucchielli

Un sociologue parle autrement de la violence

Couverture : M. Debon

**SGEN CFDT**  
Une dynamique solidaire

## EN BREF

## LANGUES RÉGIONALES

La décision rendue par le juge des référés du Conseil d'État le 30 octobre 2001 a suspendu l'application de l'arrêté du 31 juillet 2001, et des circulaires d'application, relatif à la mise en place d'un enseignement bilingue en langues régionales "en tant qu'il concerne l'enseignement bilingue par la méthode de l'immersion".

Le ministre qui souhaite "conclure" sur ce dossier, et en particulier sur l'intégration des écoles associatives Diwan, a donc pris la décision d'annuler tout ce qui concernait l'enseignement par la méthode de l'immersion dans l'arrêté du 31.07.01 et de réécrire les textes incriminés en tenant compte des observations émises par le Conseil d'État, en particulier concernant le choix par les parents de ce type d'établissement -inscription subordonnée à un accord écrit des parents dans des "établissements" qui par ailleurs ne sont pas inclus dans les secteurs scolaires traditionnels- et l'usage de la langue régionale -utilisation principale de la langue régionale, non exclusive du français, comme langue d'enseignement; pratique "encouragée" dans la vie quotidienne des établissements-. Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 7.03.02 n'a pu délibérer faute de quorum, par refus de siéger d'un certain nombre d'organisations, SE-Unsa et FCPE en tête, qui s'appuyaient sur le fait que le Conseil d'État n'avait pas rendu sa décision sur le fond. Le 14.03.02, c'est l'opposition à l'immersion et à l'intégration des écoles associatives dans le service public qui a étayé l'opposition à ces textes réécrits. Le Sgen a voté pour ces textes conformes à la résolution adoptée lors du congrès de Libourne; la FSU a également voté pour, ainsi que la Ligue de l'enseignement.

## COLLOQUE INTERNATIONAL ZEP

À l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire des Zones d'éducation prioritaire, le ministère de l'Éducation nationale a organisé les 5 et 6 mars 2002, dans les locaux de la MGEN à Paris, un colloque international consacré à "la discrimination positive en France et dans le monde". Il fallait oser le faire !!! Après deux années de silence ministériel sur la question de l'Éducation prioritaire, l'initiative d'organiser ce colloque, sans y inviter les acteurs des Zep, sans y conduire un bilan des politiques gouvernementales engagées depuis 20 ans notamment les suites données aux assises de Rouen de juin 1998, ne peut être interprétée que comme une volonté du ministère de l'Éducation nationale d'escamoter ses responsabilités dans l'absence de pilotage de ce dossier.

## SEGPA, ÉREA

## L'ACTION COMMENCE À PAYER...

Vingt et une heures à la rentrée 2002, soit deux heures de moins de service hebdomadaire. C'est le premier acquis des personnels enseignant en Segpa-Érea, une étape vers les 18 heures. Un premier résultat après dix-huit mois de mobilisation unitaire.

**L**e 6 mars dernier, après dix-huit mois de conflits, de silences ou de blocages, le ministère a enfin fait connaître une proposition acceptable : un abaissement de deux heures dès la rentrée 2002, assorti d'un engagement à discuter de l'évolution statutaire des enseignants de Segpa et Érea, dans la perspective des 18 heures pour tous. L'intersyndicale Sgen-CFDT, Snulpp-FSU et SE-Unsa a pris acte de cette avancée. Engranger cet acquis était nécessaire : les échéances politiques à venir laissaient peu de marge pour aller plus loin avec ce ministère, d'autant que le rapport de force, malgré la mobilisation importante des personnels concernés, restait précaire. Comment peser quand on n'est que 9000 personnes directement concernées, et qu'on s'occupe des élèves les plus fragiles du système éducatif ?

N'est-il pas dérisoire de penser qu'il aura fallu un pique-nique des "chefs" syndicaux dans les salons du ministère pour que la presse se mobilise, et que le ministre entende, enfin...

## L'OBJECTIF RESTE : 18 HEURES POUR TOUS !

L'action engagée ne saurait en rester là. Le Sgen-CFDT, au sein de l'intersyndicale, continuera à porter la revendication des 18 heures : un échéancier en ce sens sera à négocier au plus vite avec le prochain ministère. Le chantier sur l'évolution statutaire des personnels enseignant en Segpa et Érea devra conforter la place des



Le Sgen-CFDT associera les personnels aux réflexions et aux actions, afin de garantir à la fois leurs intérêts et la qualité de l'enseignement.

structures de l'enseignement adapté au sein des collèges.

Ni dilution, ni ghettos : les intentions affichées du ministère visent à favoriser l'intégration des Segpa au sein des collèges.

Le Sgen-CFDT sera attentif à ce que certains principes soient garantis : un enseignement adapté, conçu avec une équipe d'adultes restreinte et des contenus regroupés par champs disciplinaires; des moyens attribués selon le principe de discrimination positive pour répondre intégralement aux missions de ces structures ; des personnels issus de différents corps d'origine, mais bénéficiant tous d'une formation spécialisée ; des parcours professionnels choisis et mobiles pour les enseignants concernés.

Le Sgen-CFDT associera les personnels à ces réflexions, afin de garantir à la fois l'intérêt des personnels concernés et la qualité de l'enseignement offert aux élèves.

## TRANSFORMER L'ESSAI

Grâce à l'action "18 heures", la presse a changé de regard sur les structures de l'enseignement adapté. Cette prise de conscience doit se poursuivre : ces structures sont des lieux où se concentrent de lourdes difficultés, mais ce sont aussi des lieux d'innovation pédagogique et de fort investissement professionnel. Ne pas laisser les Segpa et les Érea retomber dans l'oubli et dans les marges des collèges est un nouveau défi à relever

Françoise Lebocey.

## INDEMNITAIRE

## RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Pour le Sgen-CFDT, il importe de pouvoir mettre fin aux fortes disparités en matière de primes et indemnités. L'harmonisation concerne les agents issus de quatre ministères différents ; le but reste l'intégration des primes dans le salaire.



Pour le Sgen-CFDT, la première étape doit être des mesures significatives pour ceux qui touchent le moins.

Le 14 mars, les personnels administratifs, techniques, ingénieurs, ouvriers, sociaux et de santé (Atoss) étaient en grève et manifestaient dans de nombreuses villes de province. Par ces actions ainsi que par la signature d'une lettre-pétition à Jack Lang, les Atoss veulent faire pression sur le ministère pour que le dossier indemnitaire aboutisse rapidement. Depuis le premier janvier 2002, tous les fonctionnaires sont soumis aux mêmes références horaires de travail 1600 heures annuelles. Au nom de l'équité, l'intersyndicale revendique que le régime indemnitaire de l'Éducation nationale s'aligne sur le taux interministériel moyen.

#### DRESSER L'ÉTAT DES LIEUX

Des discussions se sont ouvertes le 8 février. Après trois réunions, l'état des lieux des indemnités versées au sein du ministère de l'Éducation nationale a été dressé.

Les disparités sont fortes entre les personnels ouvriers qui perçoivent 412 € par an (225 F par mois) au titre de l'indemnité forfaitaire spéciale (IFS) et les personnels de catégorie A exerçant dans les éta-

blissements de l'enseignement supérieur bénéficiant de la prime de participation à la recherche scientifique, ou des services relevant de l'indemnité forfaitaire par travaux supplémentaires dont les montants peuvent sensiblement varier en fonction de la manière de servir.

L'état des lieux ne suffit pas. Il faut que, compte-tenu du calendrier politique, des propositions concrètes de revalorisation soient rapidement faites : les conférences budgétaires préparant le budget 2003 sont commencées.

L'absence de calendrier pour les prochaines réunions est inquiétante.

L'intersyndicale (Sgen-CFDT, Sgen-CGT, et Uns) a réinterpellé le directeur de cabinet de Jack Lang. À l'issue de l'état des lieux, des points de consensus ont été dégagés : harmoniser les primes, rapprocher la filière ouvrière et la filière administrative (les nouveaux textes de la fonction publique créant l'indemnité administrative de technicité le permettent), arriver aux mêmes taux quel que soit le lieu d'exercice.

L'objectif est d'atteindre le taux interministériel moyen en 2005. Le ministère de l'Intérieur, à l'issue d'une négociation diffi-

cile a, lui, obtenu ce rattrapage. Il est commencé depuis 2001 et se terminera en 2005. Pour un OEA, ceci représenterait une multiplication par 5,5 de l'indemnité actuelle ; en haut de l'échelle ce serait le quasi statu quo (+36 € par an). Ce rattrapage, nous le revendiquons au nom de l'équité entre tous les fonctionnaires, même temps de travail, même rémunération au premier janvier 2002.

La hiérarchie des primes, de 1 à 10, tomberait de 1 à 2.

#### PRIORITÉ AUX BAS SALAIRES

Les décrets du 15 janvier 2002 bousculent l'existant en matière d'IFS et d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) mais en aucun cas les agents ne doivent y perdre. Engagement a été pris par le ministère. Les crédits ont été délégués en conséquence fin février aux académies, pour que IAT et IFTS soient payés normalement fin mars 2002.

Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à l'issue de la direction du livre et de la lecture pour que les engagements pris par l'Éducation nationale soient financièrement assumés par les ministères qui gèrent aussi des Atoss et des personnels de Bibliothèques.

Pour le Sgen-CFDT, la première étape doit porter sur des mesures significatives pour ceux qui touchent le moins aujourd'hui : filières ouvrière, laboratoire et toute la catégorie C. Harmoniser les primes est un premier pas vers leur intégration dans le traitement.

**Marie-Agnès Ramponoux**

## EN BREF

## INNOVATION

Le CNIRS a organisé les 15 et 16 mars 2002 à l'INRP une rencontre entre militants d'équipes : séminaire d'échanges et de réflexions sur les établissements expérimentaux nés hier ou aujourd'hui. Il s'agissait à la fois d'en retracer l'histoire (grâce à l'intervention "d'illustres anciens"), d'en faire le bilan mais aussi d'analyser les blocages qui empêchent la diffusion de l'innovation dans tout le système éducatif. Pour ces équipes les obstacles naturels aux réformes sont divers : manque de reconnaissance institutionnelle, règles de nomination, formation, processus de diffusion bloqué, conception du savoir, "lobbies disciplinaires" ...

Les collectifs présents dans la salle ont pu aussi relater et partager leurs expériences sur 3 points essentiels : organisation et dispositifs, savoirs et apprentissages, dynamique de projets/travail avec les partenaires. L'une des questions prégnantes a été celle du système de nomination dans les écoles et établissements innovants et aussi celle de toute la structure concernée (le bocal) ou d'une fraction de la structure avec une équipe réduite (la tâche d'huile). Dans son intervention, le Sgen-CFDT a insisté sur la nécessité pour l'institution (le ministère) de faire connaître largement les pratiques innovantes pour permettre à chacun de s'en inspirer. Il ne s'agit nullement de transposer ici ce qui se fait ailleurs, mais d'innover en fonction du public scolaire auquel l'équipe a affaire.

## INFIRMIÈRES DANS LA RUE

Une nouvelle fois, le 7 mars, les infirmières ont exprimé leurs attentes en matière de revalorisation.

600 à 700 d'entre elles avaient fait le déplacement à Paris. Le conseiller du ministère a reçu une délégation de l'intersyndicale. Il a présenté les conclusions de l'arbitrage interministériel : la parité complète entre infirmières hospitalières et infirmières de l'État.

L'ensemble des organisations syndicales a rappelé que ce n'était pas leur attente. Le Sgen-CFDT a redit sa demande du maintien de l'unité du corps, d'une spécialité (type puéricultrice) et de travailler sur la reconnaissance des emplois fonctionnels par l'attribution de points NBI. Les mesures acquises (partie avec l'hospitalière) concerneront toutes les infirmières de l'État dont d'Éducation nationale et l'Enseignement agricole public.

## EN BREF

## MANIFESTE POUR L'ÉDUCATION

"Chaque année, le Parlement consacre des dizaines d'heures de débats aux questions relatives à la chasse. Peut-être serait-il utile que les élus s'intéressent autant au sort de leurs enfants qu'à celui des bêtes à poils et à plumes".

*Il serait dommage de négliger le Manifeste pour l'Éducation. Les dix-neuf auteurs (mais il aurait pu y en avoir plus) sont partis du constat que les slogans et les propos à l'emporte-pièce ne conviennent pas pour un débat qui concerne et intéresse tous les citoyens de ce pays. Ils ont fait le choix de manifester leurs parti-pris, leurs interrogations et leurs propositions sous la forme d'un livre plutôt que d'une énième déclaration.*

*L'ambition est certes louable mais comporte le risque évident de n'être ni lus ni entendus, faute d'ingrédients fracassants inhérents à la "société du spectacle". La présentation publique qui a été faite de l'ouvrage le 11 mars confirme bien cette crainte.*

*L'intelligence des arguments, la pertinence des interrogations, les réponses nuancées ne suffiront pas à sortir de la confidentialité.*

*Autant le dire : si cet ouvrage n'est pas diffusé activement, si des débats ne sont pas organisés localement, l'initiative n'atteindra pas son but.*

*Pourtant qui donc pourrait nier l'importance de l'objectif poursuivi ?*

*Et comme "un vrai débat démocratique nécessite une population correctement informée", les auteurs se sont d'abord évertués à rassembler des éléments de réflexion.*

*Le Manifeste fournit matière à penser, accompagnée des données nécessaires, dans cette période où certains nous invitent à un grand retour en arrière en prônant la fin du collège unique, une politique sécuritaire, la fermeture de l'École, le maintien d'un enseignement exclusivement disciplinaire ou en rejetant systématiquement toute évolution des pratiques, qui au nom du statut, qui de la liberté pédagogique, qui de l'identité enseignante.*

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

## IUFM : UNE RÉFORME À LA HAUTEUR DES ENJEUX ?

La réforme des IUFM amorce de timides changements en faveur d'une culture commune à tous les enseignants, et préconise un accompagnement généralisé des néo-recrutés lors de leur prise de fonction, répondant ainsi partiellement aux vœux du Sgen-CFDT.

**J**ack Lang a présenté le 13 mars les modifications apportées aux concours de recrutement et à l'organisation des IUFM. Ce qui change à la rentrée 2002 :

- pour les futurs PE, le programme du concours sera un programme national et sera conçu par référence au nouveau programme des écoles. Une dominante de formation en langue, arts et culture et en EPS est introduite. Le stage en responsabilité passe de 8 à 9 semaines et les futurs PE effectueront un stage d'une semaine en collège.
- pour les futurs professeurs de l'enseignement secondaire, instauration d'un stage d'une semaine en école ou en lycée professionnel et affectation en stage en responsabilité prioritairement en collège.
- pour tous, une formation conçue à partir d'un cahier des charges national et la généralisation de la formation d'accompagnement pendant la première année d'exercice professionnel.
- À la rentrée 2003, la date de l'écrit du concours de professeurs des écoles sera avancée en décembre.

## AMBITION OU COMPROMIS ?

Après cinq années de réflexion et de débats, la nouvelle organisation des IUFM voit le jour. La circulaire de cadrage de la 2<sup>ème</sup> année IUFM devait marquer des évolutions attendues dans la formation afin de mieux prendre en compte l'exercice "réel" du métier enseignant. Tout au long de ces cinq années, le Sgen-CFDT



est intervenu en faveur d'une véritable rénovation fondée sur l'unité du métier enseignant, l'importance de la formation commune, le renforcement de la professionnalisation, l'association des stagiaires à la construction de leur formation, le renforcement des liens entre formation initiale et formation continue.

Le projet de cahier des charges remis par la commission Meirieu le 5 novembre relevait l'ensemble de ces défis et le Sgen-CFDT lui a apporté tout son soutien auprès du ministère. Les décisions arrêtées par Jack Lang reprennent un certain nombre de principes qui, pour nous, vont dans le bon sens : la référence aux valeurs que doit faire vivre l'école publique, le renforcement de la professionnalisation, la prise en compte d'une part de formation commune à l'ensemble des futurs enseignants, l'accent mis sur l'association des stagiaires à l'élaboration de leur

formation. Pour autant, le ministère n'est pas allé au bout de la logique : le cadrage de la 2<sup>ème</sup> année ne traduit pas l'ambition des principes.

## QUID DES MODALITÉS CONCRÈTES ?

Nous regrettons, une fois de plus, la décision ministérielle de ne procéder qu'à des aménagements du concours des PE sans modifier les concours du second degré qui sont beaucoup plus éloignés des exigences du métier.

La généralisation de la formation d'accompagnement des néo-titulaires, la mise en place des dominantes de formation, le recours à un nombre bien plus important de formateurs et la nécessaire coordination de leurs interventions vont poser de graves questions d'organisation à la plupart des IUFM.

**Marc Douaire**

## INTERNATIONAL

## SEMAINE DE L'ÉDUCATION

## POUR UNE ÉDUCATION GRATUITE

La société civile se mobilise à l'échelle internationale pour promouvoir une réelle gratuité des systèmes éducatifs : il s'agit aussi d'inciter les responsables politiques à mener le seul combat qui vaille véritablement, celui contre la misère et l'ignorance.

Le Sgen-CFDT est partie prenante dans ce combat.



Chambre noire

Un nombre important de pays ne sont pas en mesure de réaliser les engagements de Dakar sans une aide internationale considérable.

**L**a troisième semaine d'action mondiale de l'Éducation sera organisée du 22 au 28 avril 2002 sur le thème "Pour une éducation gratuite universelle". Il s'agit d'agir pour que les frais scolaires et les droits d'inscription soient supprimés pour atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous d'ici 2015. Nous le savons, non seulement cet objectif apparaît bien loin mais de plus, il est loin d'être gagné.

## UN COMBAT DÉCISIF !

L'éducation est indispensable pour contribuer à éradiquer la pauvreté et faire en sorte que la démocratie l'emporte.

En avril 2000, lors du forum mondial de Dakar, le droit à l'éducation a été réaffirmé et un certain nombre d'ob-

jectifs ont été mis en avant, et entre autres :

- un enseignement de base gratuit et obligatoire pour tous, ainsi que la réduction de 50% de l'analphabétisme chez les adultes d'ici 2015 ;
- l'élimination des disparités entre les garçons et les filles dans l'enseignement d'ici 2005.

Un nombre important de pays ne sont pas en mesure de réaliser les engagements de Dakar sans une aide internationale considérable.

Aussi cette initiative mondiale regroupant quelques deux mille ONG et l'Internationale de l'Éducation – dont est membre le Sgen-CFDT – devrait constituer un cadre de travail permettant aux gouvernements et aux donateurs internationaux de contribuer à la mise

en place de l'éducation pour tous.

Un forum va se mettre en place au sein duquel les donateurs pourront répondre collectivement aux attentes des pays en matière d'assistance technique et financière pour la mise en place des plans nationaux d'éducation. Cette décision vise également à créer un espace politique permettant un suivi transparent des progrès ou des difficultés rencontrées par les pays.

La période précédant le sommet G8 en juillet 2002 au Canada devrait être propice à la prise d'initiatives visant l'ensemble des gouvernements.

## UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

À l'heure actuelle, plus de 100 organisations de 60 pays ont manifesté leur intérêt pour cette semaine d'action.

Cette troisième semaine mondiale d'action invite plus spécifiquement les gouvernements à supprimer l'essentiel des frais pour l'éducation primaire dans les deux années à venir.

Le Sgen-CFDT entend bien s'inscrire dans les différentes actions qui pourront être menées au plan national lors de cette semaine d'avril prochain.

Une campagne de pétitions par courriel (site internet : [www.campaignforeducation.org](http://www.campaignforeducation.org)) sera organisée permettant à toutes et à tous de s'y associer.

**Jean-Luc Villeneuve**

## EN BREF

## AFGHANISTAN, LIBÉRER LE SAVOIR !

*Vous avez choisi d'apporter votre soutien à la campagne "Afghanistan, libérer le savoir". Merci pour votre contribution à cette initiative. La situation de ce pays a beaucoup évolué depuis le lancement de la campagne. Le régime taliban a été chassé, un gouvernement intérimaire a été formé et doit faire face à de considérables difficultés.*

*Si un embryon d'administration se met progressivement en place, tout reste à faire en ce qui concerne la reconstruction du système éducatif. Même modeste au regard de l'ampleur de la tâche, la campagne intersyndicale garde toute sa pertinence et participe de cet effort de reconstruction.*

*Au 4 mars, la campagne financière a permis de collecter 56 078 €.*

*Le ministère de l'Éducation nationale français apporte 53 000 €, Négar 10 000 €. Une délégation de l'association partenariale de notre campagne "Négar, soutien aux femmes d'Afghanistan" a passé plusieurs semaines sur place. Elle a défini avec les habitants de plusieurs régions les actions les plus urgentes à entreprendre pour permettre la réouverture et le fonctionnement des établissements scolaires. Plusieurs projets sont identifiés, documentés et chiffrés. Nous ne pouvons (à ce moment de la campagne) tous les prendre en charge. Nous avons donc opéré un choix sur les établissements suivants :*

- le collège Wazir Akbar Khan, situé dans le quartier Parwan à l'ouest de Kaboul,
- le collège Naswan 8 de Khaikhana à la périphérie nord de Kaboul,
- le lycée de Chotol situé dans la province de Parwan, dans une vallée de l'Hindou-Kouch,
- l'école de Badjgah, dans la province de Baghlan, côté Est du col de Salang.

*Ces quatre dossiers ont été validés par les ministères de la Reconstruction et de l'Éducation afghans. Des entrepreneurs locaux ont donc déjà entamé les travaux. Une militante de Négar suit leur avancée, coordonne la fourniture de matériel scolaire et l'aide financière aux enseignants. Notre collectif a décidé de relancer la campagne.*

*C'est toujours bien le droit fondamental à l'éducation pour tous que nous voulons faire valoir. Si l'Afghanistan ne fait plus la "Une" des journaux, nous voulons continuer, à notre place, à participer à l'effort de reconstruction de son système éducatif. Avec vous.*

*Chèques à l'ordre de Négar - Solidarité Ecole  
adresse postale : Négar - BP 10 - 25770 Franois*

## EN BREF

## TA. PAGES

Le 5<sup>me</sup> forum des équipes de journaux lycéens s'est tenu à Paris du 22 au 24 février.

Ce rendez-vous national organisé par J. Presse est une nouvelle formule regroupant des équipes de journaux lycéens et de journaux jeunes de quartiers et de villes. Le Sgen-CFDT, membre de l'observatoire de la presse lycéenne, a participé, comme chaque année à ce forum annuel.

La question qui revient à chaque forum est celle de la censure exercée par les adultes.

La charte déontologique que s'étaient données les jeunes en 1990, a été modifiée.

Cette charte avait conduit le ministère à sortir la circulaire du 6 mars 1991 qui reste, bien souvent, ignorée des jeunes mais aussi des adultes. Cette circulaire vient d'être modifiée (BO n°7 du 14/02/02).

## LOIRE-ATLANTIQUE

Vendredi 8 mars, la rue de Grenelle était piétonne. Parents et enseignants étaient montés en nombre porter leurs revendications au ministère. A l'issue de la journée, l'ämertume était grande. Colorée et chantante, la manifestation s'est vite trouvée bloquée entre deux rangs de CRS casqués et fort peu accueillants. Rien de nouveau n'avait été obtenu par la délégation reçue au ministère. Les 420 postes promis pour les 3 ans à venir compenseront à peine le gain des 6000 élèves supplémentaires attendus : un réel rattrapage du retard reste à obtenir. Pour des raisons pédagogiques, la grève a été suspendue. Mais la détermination persiste et de nouvelles actions sont d'ores et déjà prévues.

## CHANGER DE DÉPARTEMENT

Les résultats des permutations informatisées sont connus depuis le jeudi 21 mars. Cette année, 13909 enseignants du premier degré souhaitaient changer de département, soit une progression de 3,55% par rapport à 2001. 5745 d'entre eux ont obtenu satisfaction, soit 41,30% (+ 0,49 point par rapport à 2001).

Les candidats malheureux peuvent encore obtenir satisfaction par le biais des ineat-exeat.

## CARTE SCOLAIRE

## POUVOIR "POTASSER" EN ALSACE !

La carte scolaire en Alsace est tendue depuis de très nombreuses années, du fait d'une hausse démographique importante et de dotations insignifiantes. À l'instar de la Loire-Atlantique, le Sgen-CFDT alsacien est entré dans la danse pour faire établir une dotation en postes enfin digne de ce nom.

**D**epuis la prise en compte des nouveaux critères - structure territoriale et indices socio-économiques - la situation est allée en empirant : en l'absence de tout plan de rattrapage avant l'application de ces nouveaux critères (dont le Sgen-CFDT Alsace ne remet pas en cause la pertinence), la région serait trop "riche" pour se voir attribuer des emplois, en dépit de la hausse démographique. Le recteur est ainsi aimablement invité à redéployer des postes entre le Bas-Rhin (P/E de 5,03) et le Haut-Rhin : P/E plus avantageux, mais département comptant le record du nombre d'enfants de moins de trois ans non scolarisés (à peine 5% des enfants de 2 ans fréquentent l'école maternelle).

## D'ABORD LES INSTANCES, PUIS L'ACTION !

Depuis plus d'un an, le Sgen-CFDT a sollicité avec insistance le recteur et les inspecteurs d'académie, que ce soit en comité technique paritaire académique (CTPA) ou en comité technique paritaire départemental (CTPD). En vain...

Aussi est-ce avec mécontentement que le Sgen-CFDT a appris la dotation nulle pour l'académie de Strasbourg. Dès le mois de novembre, le Sgen-CFDT 67 avait attiré l'attention de l'inspecteur d'académie sur la colère montante des enseignants du Bas-Rhin. Le 21 décembre, les élus du département sont informés de la situation, et s'engagent pour certains à intervenir auprès du ministre.

Face à cette situation, le



La région serait trop "riche" pour se voir attribuer des emplois, en dépit de la hausse démographique...

Sgen-CFDT décide de prendre les devants : une réunion d'information syndicale est organisée le 19 février 2002, jour du CTPD, devant l'inspection académique. Elle rassemble plusieurs centaines de personnes - parents et enseignants - qui viennent exprimer leurs doléances, au grand étonnement de l'inspecteur d'académie, habitué à moins de vigueur de la part d'Alsaciens trop souvent considérés comme "affables et disciplinés". Une vingtaine de mesures de fermetures de classe sont annulées, sur la soixantaine prévue, au bout d'un CTPD qui dure plus de six heures. Suite à cette première action, la mobilisation se poursuit. Mais le recteur, lors du conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) du 25 février, continue à faire la sourde oreille. Plus pour très longtemps, puisque le 1<sup>er</sup> mars, les militants du Sgen-CFDT, accompagnés par une poignée de militants du Smulpp, décident d'investir l'inspection académique. L'après-midi même,

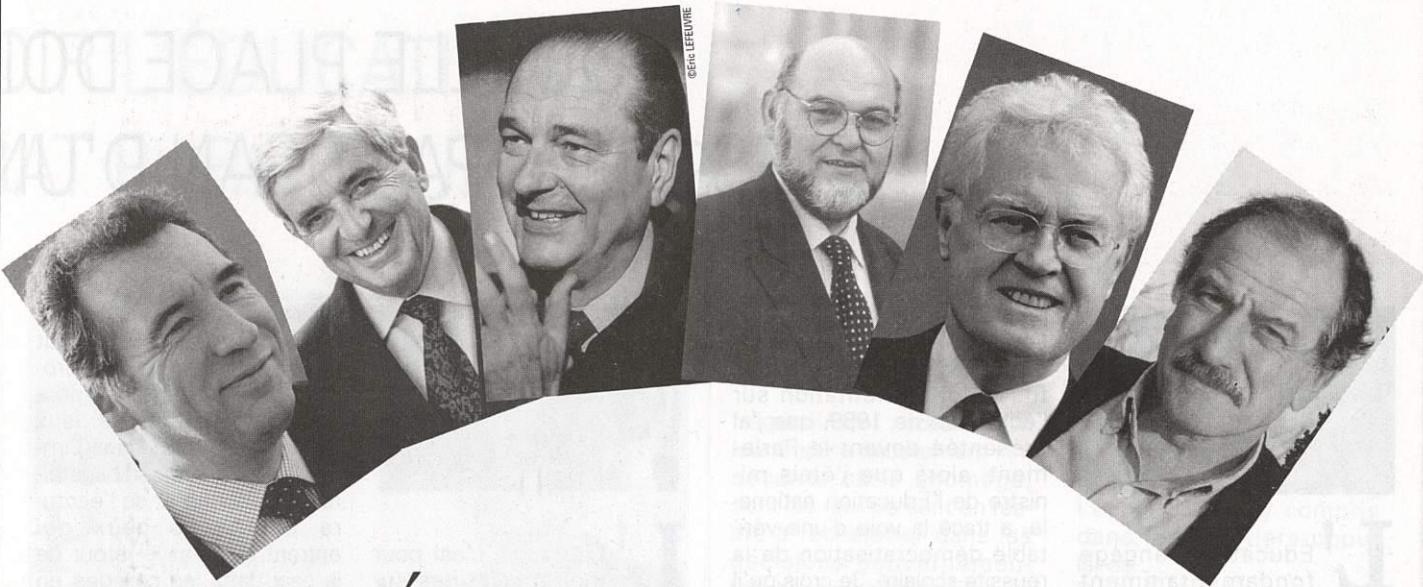
une délégation est reçue par le recteur, qui consent enfin à prendre en compte les revendications : une dotation ministérielle pour la rentrée 2002; un plan pluri-annuel de rattrapage pour le Bas-Rhin; enfin, un audit de la situation du Bas-Rhin en matière de carte scolaire. Le recteur reste assez évasif dans sa réponse.

## UNE DÉTERMINATION SANS FAILLE

Les organisations réitèrent ces demandes au directeur de cabinet du préfet ; interpellé par les arguments du Sgen-CFDT, celui-ci s'engage à faire remonter les demandes dans les meilleurs délais.

À l'heure actuelle, la mobilisation se poursuit. Suite aux boycotts des instances, les parents sont entrés dans l'action. Dans le Bas-Rhin, à cette date, la carte scolaire n'est toujours pas établie...

Philippe Daney



## DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉCOLE ?

*Les questions d'éducation au sens large étant quasiment absentes du débat concernant l'élection présidentielle, le Sgen-CFDT a donc adressé à six candidats quatre questions clefs concernant le système éducatif.*

*Nous nous sommes adressés aux candidats susceptibles d'avoir des responsabilités dans le prochain gouvernement, quelle que soit l'issue de cette élection.*

*Rappelons brièvement les positions de notre organisation sur ces quatre questions.*

*Depuis des années, le Sgen-CFDT réclame un vaste débat public sur les missions que la Nation assigne à l'École.*

*La RTT doit concerner tous les personnels même si, pour les enseignants, elle doit s'articuler avec la prise en compte de l'évolution du métier. De plus, nous ne cessons de le rappeler, la RTT doit être créatrice d'emplois.*

*Le Sgen-CFDT a réaffirmé, lors de son dernier congrès, son exigence du maintien de tous les personnels dans la fonction publique d'État.*

*Enfin, la formation tout au long de la vie doit bien être une mission du service public d'Éducation. Mais cette formation ne doit aucunement être une sorte de «rattrapage», elle ne peut être efficace que si une formation initiale de qualité et qualifiante a été donnée à tous les jeunes.*

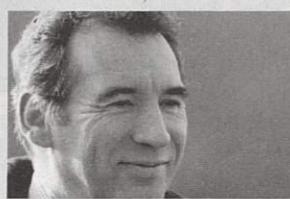
*Partant de ces rappels, nous laissons à chacune et à chacun le soin de se faire son opinion. Un point semble acquis : tous ces candidats sont favorables à un débat public sur l'École... Si besoin était, le Sgen-CFDT saura rappeler cet engagement.*

**Jean-Luc Villeneuve**

# QUELLE PLACE DOIT AVOIR L'ÉDUCATION ? ÊTES-VOUS PARTISAN D'UN DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉCOLE ?



**L'**Éducation engage fondamentalement l'avenir de notre pays et la société que nous voulons construire ensemble. Les engagements que j'ai pris devant mes concitoyens, une France active, sûre, juste, moderne et forte, ne connaissent de traduction concrète que si nous plaçons l'éducation au cœur de notre action. Je lui ai accordé, en tant que Premier ministre, la première place dans le budget de la Nation. De même, j'ai veillé à ce que les investissements nécessaires soient programmés, tant dans l'enseignement supérieur, que dans les enseignements scolaires, avec le premier plan plurianuel de recrutement des personnels. Cet effort doit être



**L'**Éducation, c'est pour moi le sujet des sujets, la priorité absolue. Non seulement en termes de moyens, mais en termes de volonté publique et d'attention à ses acteurs, l'éducation doit être ressentie comme le plus précieux de l'action des pouvoirs publics. C'est parce que tout commence à l'école que la société doit, dans son ensemble, se mobiliser derrière les acteurs de son système éducatif : les enseignants, les élèves et les parents.



**I**l me paraît indispensable que la Nation tout entière se mobilise sur le thème de l'éducation tout simplement parce que c'est la pierre angulaire de tout projet politique et de tout projet de société. Aucun débat n'est aujourd'hui organisé sur ce thème en dehors du cercle des acteurs éducatifs eux-mêmes et le Parlement ne consacre à l'École que trois heures

poursuivi et amplifié. Le défi n'est pas seulement quantitatif, il est aussi qualitatif. La loi d'orientation sur l'éducation de 1989, que j'ai présentée devant le Parlement, alors que j'étais ministre de l'Éducation nationale, a tracé la voie d'une véritable démocratisation de la réussite scolaire. Je crois qu'il est désormais temps d'ouvrir une nouvelle étape. Il est donc nécessaire de préciser les missions de l'Éducation nationale à l'aune des défis que nous devons affronter (la formation tout au long de la vie, la lutte contre les violences, l'égalité des chances, les nouvelles technologies, l'Europe).

Cet immense enjeu doit donner lieu dès les premiers mois de la nouvelle législature à une concertation avec les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves et tous les partenaires de l'Éducation, et à un grand débat démocratique qui se traduira par une loi-cadre débattue par le Parlement.

chaque année lors de discussions budgétaires menées au pas de charge.

C'est pourquoi je souhaite que dans la première année de la nouvelle législature, un grand débat s'engage au Parlement sur l'école.

Ce débat doit être notamment l'occasion de réaffirmer les savoirs fondamentaux que doit partager une même génération et qui sont un peu le cahier des charges de l'école.

Il doit permettre aussi de manifester le soutien de la Nation à ses enseignants et à tous les partenaires du système éducatif pour recréer un climat de confiance autour de notre école.

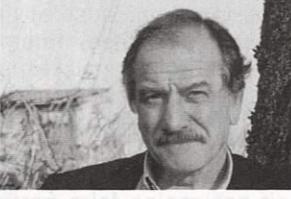


**J**e pense que l'éducation et la formation sont les deux priorités du siècle qui commence. Il est urgent de s'y atteler. L'ampleur de l'échec scolaire, l'éviction ou la marginalisation de nombreux jeunes sont au centre de ma réflexion à une époque où l'élévation du niveau de formation et de qualification pour tous est une question décisive pour le développement personnel de chaque individu, le progrès de la démocratie et celui de toute la société.

Il est urgent de faire de

Pour qu'il puisse y avoir débat public sur l'école, il faut mettre sur la table des propositions et définir des priorités. Selon moi, il y a deux urgences à traiter dans l'immédiat : la maîtrise obligatoire de la lecture et de l'écriture pour tous ceux qui entrent en 6<sup>e</sup> et le retour de la paix dans les collèges en construisant les «collèges hors les murs», associant enseignants et éducateurs, qui transmettront non seulement les connaissances mais également les repères dont on a besoin pour vivre. Je propose également que l'on puisse enseigner la loi au collège et que l'on généralise le service d'aide et de soutien aux élèves en grande difficulté.

Le débat sur l'école doit être public, transparent, et le plus large possible.



**P**our nous, l'éducation est un enjeu prioritaire des prochaines années. Il est évident que quand 10 à 15 % d'une classe d'âge ne maîtrisent pas les compétences de base à l'entrée en sixième, que quand les actes de violence pénètrent le lieu scolaire, il devient urgent de réformer la fonction de l'École et ses missions. Cela ne se fera pas sans que chacun assume ses responsabilités, ni en laissant aux seuls enseignants la question de l'enjeu éducatif.

La mobilisation de la société contre l'échec scolaire doit être totale. Elle doit l'être de la maternelle à l'université. Elle suppose aussi la création d'une filière de professionnalisation pour les emplois-jeunes et les aides-éducateurs qui travaillent dans les établissements.

Il faut en outre une École à échelle humaine : pas de collège pour plus de 500 élèves, pas de lycée pour plus de 1000 élèves. Dans les Zep, il ne faut pas plus de 20 élèves par classe dans les écoles et les collèges, et 25 dans les lycées. Je souhaite également créer, du primaire au lycée, au moins un établissement innovant par département, pour faire entrer la démocratie, l'innovation et l'évaluation pédagogique dans l'École.

L'École en général et les enseignants en particulier ne méritent pas les reproches dont ils sont trop



**L'**École est une institution majeure de l'État républicain. C'est le seul lieu où se fonde sans cesse la République, parce que c'est le savoir qui libère de l'ignorance et donne à chacun les facultés intellectuelles, morales et économiques de son émancipation, permettant de s'élever à sa dimension de citoyen. C'est en outre, dans une société largement dominée par les médias, le lieu où l'on apprend que la connaissance véritable ne se réduit pas à l'accumulation d'informations.

L'École républicaine reste, aujourd'hui aussi, la meilleure chance de trouver un emploi, de même que le meilleur instrument de promotion sociale. Elle est facteur de lien social et anti-chambre de la citoyenneté éclairée. Elle constitue un atout majeur dans la compétition économique mondiale. Un haut niveau d'éducation a des effets dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale, par exemple la santé, la sécurité, l'environnement, avec des conséquences positives sur la croissance et la réduction des inégalités.

L'École en général et les enseignants en particulier ne méritent pas les reproches dont ils sont trop

fréquemment accablés. On leur impute injustement l'insécurité ou le chômage, dont les racines sont en réalité à rechercher dans les décisions gouvernementales successives depuis trente ans, aggravées par les méfaits de la mondialisation libérale. Néanmoins, l'École peine à l'heure actuelle à jouer le rôle que nos concitoyens attendent d'elle. Même s'il y a eu ces trente dernières années une élévation du niveau relatif de formation (70 pour cent d'une classe d'âge atteint le niveau du baccalauréat), ce progrès quantitatif, qui tend d'ailleurs à stagner ces dernières années, s'est trop souvent accompagné d'une baisse du niveau d'exigence, en raison du flou des politiques le plus souvent menées, qui ont généré de graves inquiétudes :

- chez les maîtres qui subissent des orientations tendant à opposer instruction et éducation, transmission des savoirs et pédagogie, ce qui brouille le sens de leur mission ;

- chez les élèves que l'on sollicite dans toutes les directions, avant même de s'assurer qu'ils maîtrisent les savoirs élémentaires, qui confondent l'essentiel et l'accessoire, le réel et le virtuel ;

- chez les parents, qui, soucieux pour leurs enfants d'une légitime promotion sociale, tendent, devant les incohérences et la dégradation du service public, à se rabattre sur un comportement de consommateurs

Il faut placer la transmission des savoirs et l'autorité qui la rend possible, celle des maîtres, au centre de l'École. C'est la meilleure façon de promouvoir chaque élève.

L'acquisition des connaissances ne va jamais sans effort. C'est notamment pour les jeunes des milieux populaires qu'une école forte et structurée est indispensable.

Cette tâche urgente me paraît justifier un grand débat national, sachant qu'il appartiendra au parlement d'abord et au gouvernement ensuite, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, de prendre les décisions nécessaires.

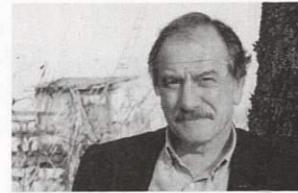
## FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : MISSION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ?



**L**a formation continue tout au long de la vie professionnelle est une nécessité, afin de permettre à tous les salariés de ne pas être des victimes de ces évolutions techniques et sociales, comme cela est trop souvent le cas. Mais attention à ne pas semer des illusions : ce n'est pas un substitut à une formation initiale défaillante. Elle sera d'autant



**J'**ai fait de l'éducation et de la formation tout au long de la vie l'un des thèmes forts de ma campagne. C'est une ambition culturelle et citoyenne. C'est une exigence de justice sociale. C'est aussi un enjeu déterminant pour réussir notre pari d'une société du plein emploi. Cette ambition concerne tout autant la formation initiale que la formation continue. Il faut d'abord donner à chaque jeune les moyens d'aller aussi loin qu'il le souhaite dans ses études. Je propose de donner à chaque adulte le droit de suivre une formation conforme à ses souhaits et à ses besoins, et que ce soit un droit universel et garanti par l'État. Cela suppose de développer massivement la formation sur toute la vie. Ce droit à la formation tout au long de la vie devra se traduire



**D**epuis des années, on sépare la formation initiale de la formation continue. C'est une erreur : la formation initiale est devenue aujourd'hui la première étape de la formation continue. Pour des métiers concep-



**L**a formation tout au long de la vie est sans doute l'une des «nouvelles frontières» les plus essentielles de notre système éducatif. La formation ne s'arrête plus aujourd'hui une fois franchi le seuil de l'école et toute une vie ne peut plus dépendre des choix faits entre 15 et 20 ans. Il est donc essentiel de trouver de nouvelles voies pour valoriser l'expérience professionnelle, valider les acquis, rendre plus facile le passage d'un emploi à un autre et permettre une promotion à chaque étape. C'est la raison pour laquelle je propose qu'un compte personnel de formation professionnelle soit ouvert pour chaque Français afin de permettre à chacun d'améliorer sa qualification et d'être pleinement l'acteur de l'évolution de sa carrière. C'est également la raison pour laquelle je crois fermement que la formation continue des adultes fait partie intégrante de la mission du service public d'éducation.

teurs comme celui d'enseignant, il est indispensable de se remettre en cause et de ménager du temps, notamment pour réfléchir aux expériences innovantes et pour coller au plus près de la réalité du terrain.

La formation continue n'en doit pas moins faire partie des missions de service public, mais cela ne doit pas exclure une ouverture sur la vie, la société, les entreprises et les autres types de formation.

**L**a formation tout au long de la vie est l'une des grandes questions que notre époque doit affronter. Même si je pense que la formation initiale est essentielle et doit être au niveau le plus élevé possible pour tous, chacun devra à différents moments de sa vie avoir recours à de nouvelles formations. A ce propos, parmi les 25 engagements majeurs que je viens de prendre, il en est un qui répond à votre sollicitation. Je veux parler du droit – révolutionnaire – pour chaque individu à une mobilité choisie qui lui permette, tout au long de la vie, de passer d'un emploi stable à un autre emploi stable ou à une formation, avec une garantie de ressources et de droit. S'y ajoute le droit, pour les jeunes de 18 à 25 ans, à un contrat d'autonomie. Autant de mesures qui, concrètement, s'attaquent à une précarité qui tire tout le monde vers le bas et lui substitueront la nécessaire élévation des formations et qualifications. Le service public d'éducation, notamment l'enseignement supérieur, doit être fortement impliqué dans ce processus.



**L**a formation tout au long de la vie exige la construction d'un socle de base extrêmement solide en formation initiale. Actuellement, ce sont ceux qui ont reçu la meilleure formation initiale qui bénéficient le plus de la formation continue. Car pour acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, il faut savoir apprendre. C'est pourquoi la priorité va à l'amélioration de notre système de formation initiale. Cependant, on doit pouvoir offrir une deuxième chance à tous ceux qui ont échoué dans leur cursus scolaire. Cela fait aussi partie des missions de l'État et de l'Éducation nationale parce que l'accès à la formation tout au long de la vie ne doit pas être limité par le niveau de ressources ou par la situation géographique. Il faut également que les prestations de service puissent faire l'objet d'une évaluation publique.

Ainsi l'université me semble avoir toute sa place dans le marché de la formation continue. Son activité actuelle en la matière est bien insuffisante par rapport au potentiel dont elle dispose. Il faudra donc développer toutes les structures existantes pour lui donner les moyens de remplir ce rôle et d'assurer cette mission.

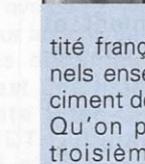


**L**'éducation, la formation des jeunes constituent une responsabilité publique et nationale. C'est à l'État de veiller à l'égalité du traitement de l'ensemble des jeunes sur l'ensemble du territoire. Il doit donc rester responsable des recrutements des personnels, du niveau de formation des personnels recrutés.

De ce point de vue, il est donc juste que les personnels demeurent dans la fonction publique d'État. Ceci n'exclut nullement que, dans le cadre de la décentralisation, se créent des coopérations nouvelles avec les collectivités territoriales de plus en plus sollicitées sur ces questions, notamment par l'émergence et l'évaluation de besoins nouveaux.



Oui, car l'éducation doit rester nationale. Les programmes scolaires font la continuité de l'identité française et les personnels enseignants forment le ciment de la Nation. Qu'on puisse suivre une troisième à Besançon et une seconde à Marseille sans avoir des difficultés d'adaptation, sans avoir à combler les lacunes, c'est une des chances de la France. Le même principe s'applique à la Recherche publique et à l'Enseignement agricole : le recrutement, la gestion et l'organisation des carrières doivent continuer à se faire au ni-



veau national pour assurer le suivi des équipes et des programmes de recherche publique.

En revanche, on peut envisager que certains personnels de la Jeunesse et des Sports puissent évoluer vers la Fonction Publique Territoriale dans la mesure où de nombreuses tâches concernent directement les collectivités locales.



Ma réponse est positive. À une mission nationale de service public doivent correspondre des personnels relevant de la fonction publique de l'État.



Les Français sont attachés au caractère national de notre système éducatif et au principe du service public d'éducation.

Je partage bien entendu cet attachement qui trouve ses racines dans notre Histoire. Le cadre national a fait la force de notre École, il a largement contribué à l'unité de notre pays. Il ne s'agit nullement de le remettre en cause, surtout à un moment où nous avons tant besoin de renforcer notre cohésion nationale dont l'École est le premier pilier.

À cet égard l'existence d'une fonction publique d'État solide est un élément essentiel puisqu'il garantit la qualité et l'impartialité des agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais pour construire une

## LES PERSONNELS DOIVENT-ILS DEMEURER DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ?

École plus juste et plus efficace qui partira vraiment des besoins des élèves et qui répondra au mieux à leurs attentes, il faut pouvoir moderniser notre système éducatif, lui donner plus de souplesse, plus de proximité, plus de liberté. Encore une fois, il ne s'agit pas de transférer aux collectivités locales une responsabilité qui est d'abord celle de l'État. Il s'agit simplement de trouver le point d'équilibre entre l'engagement de chaque établissement, l'implication des acteurs locaux et l'indispensable unité de notre système éducatif.

Dans la mesure où les missions de ces personnels sont parmi les missions fondamentales de l'État, mon opinion est que ces derniers doivent demeurer des personnels d'État.

Pour les Verts, la notion de service public doit être interrogée non pas par le biais du statut ou des horaires, mais bien en se posant la question de l'intérêt et de la qualité du service rendu. Il est également indispensable de développer la capacité des acteurs du monde éducatif à ouvrir un dialogue dynamique avec l'ensemble des organisations de parents d'élèves et des composantes de la société civile.

### RTT

# POUR LES ENSEIGNANTS ET LES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ?



Toutes les catégories de personnel doivent profiter de la RTT. Le partage du temps de travail est une mesure juste qui, cela n'est plus à prouver, permet de créer des emplois et d'améliorer la vie.

Cependant, au-delà de cette stricte question de la RTT, il est important pour l'Éducation nationale de réfléchir à la gestion du temps. Il faut mettre en place des « ruptures de temps » pour les enfants, mais aussi pour les enseignants. Le principe un maître/une classe n'est définitivement plus d'actualité. Le temps de travail ne se réduit pas uniquement au temps passé devant la classe. Le temps n'est linéaire ni pour l'élève ni pour l'équipe pédagogique. Les temps de travail en petit groupe doivent pouvoir alterner avec les temps plus traditionnels.



Le monde bouge, la société évolue, les élèves changent, certains professeurs aspirent à exercer leur métier autrement, d'autres doutent de leur mission qu'ils accomplissent dans des conditions parfois très difficiles. Je suis tout à fait ouvert à une réflexion sur les conditions de travail des enseignants et sur tout ce qui pourrait les améliorer, d'autant que les besoins de recrutement dans ce secteur seront immenses dans les années à venir.



Le mouvement que j'ai engagé en faveur de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, doit concerner tous les salariés de ce pays.

Je m'engage à ce qu'une concertation soit engagée dès le début de la prochaine législature afin d'aboutir dès que possible à un accord. Cette concertation se fera à partir de la prise en compte de l'ensemble des tâches effectives et des missions des enseignants.



Le métier d'enseignant est un métier difficile dont il faut reconnaître les spécificités. Les enseignants et les enseignants-chercheurs doivent, comme l'ensemble des citoyens, pouvoir bénéficier de réductions de travail. Des propositions existent qui vont dans ce sens tout en préservant le temps d'enseignement pour les élèves et les étudiants : affecter plus de maîtres que de classes dans les écoles élémentaires, réduire le temps d'enseignement dans les établissements secondaires en commençant par les établissements difficiles, réduire d'abord le temps de travail des maîtres de conférence débutants puis de l'ensemble des personnels... C'est en débattant avec les intéressés que l'on pourra répondre aux nécessités en tenant compte des

besoins du service public et de son développement. En tout état de cause, cette réduction du temps de travail pose la question des moyens et du recrutement d'enseignants. Elle appelle de vraies négociations avec les organisations syndicales.



Ces catégories de fonctionnaires ne doivent naturellement pas rester à l'écart de l'application de la réduction du temps de travail. Il faut cependant appliquer cette dernière dans des conditions telles que les heures d'enseignement délivrées aux élèves et étudiants ne subissent aucun amoindrissement, ce qui serait contraire à leur intérêt. C'est la raison pour laquelle je suis partisan d'une application souple des 35 heures, dans laquelle il faudra combiner les créations d'emplois budgétaires et la possibilité de recourir aux heures supplémentaires, payées correctement et avec naturellement des plafonds raisonnables.



L'heure est venue de garantir aux enseignants et à ceux qui aspirent à le devenir des conditions de travail les meilleures possibles. Depuis 1945, il n'y a jamais eu aucune évaluation du temps de travail. Et je sais qu'aujourd'hui les conditions de travail

des enseignants-chercheurs se sont beaucoup dégradées.

Pour les enseignants, je propose de ménager sur le temps de travail une heure de concertation comprise dans le temps de service au sein de l'équipe pédagogique.

Pour ceux qui ressentent durement l'usure du métier, je créerai un dispositif qui permettra au professeur de prendre tous les dix ans une année sabbatique. Il pourra ainsi se plonger dans une autre réalité professionnelle, précisément celle à laquelle il prépare ses élèves.

Les entreprises, les associations, d'autres administrations de l'État pourront accueillir les enseignants qui le souhaitent par simple compensation de leur salaire à l'État.

Enfin, je souhaite que l'on puisse prolonger d'une année la formation des enseignants nommés dans les établissements difficiles.

Je poserai la question du temps de travail pour les enseignants-chercheurs, avec l'idée qu'ils ont surtout besoin de reconnaissance dans un pays qui ne leur en accorde guère.

Ils possèdent une expertise de très haut niveau parfois mal utilisée, souvent mal valorisée.

J'ajoute qu'il faudra procéder à des aménagements statutaires pour les professeurs d'université qui participent de plus en plus à la gestion de l'établissement. La systématisation des heures de décharge me semblent une bonne solution.

## UNE ÉLECTION CHASSE L'AUTRE

Les résultats électoraux récents sont encourageants pour le Sgen-CFDT. Celui-ci progresse dans les différents scrutins qui viennent de se dérouler. De quoi donner de l'optimisme pour les scrutins à venir.

Les résultats sont particulièrement satisfaisants chez les conservateurs de bibliothèques. La CFDT devient, avec 43,65 % des voix, la première organisation dans cette catégorie. La progression de 12 points chez les conservateurs et de près de 13 points chez les conservateurs généraux (avec un score de 27,59 % et pour la première fois un siège à la commission administrative paritaire) est une première concrétisation positive du choix effectué, en juin dernier, par le Syndicat national des bibliothèques de l'Unsa Éducation de rejoindre le Sgen-CFDT. C'est un encouragement pour toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans un syndicalisme général et confédéré. Il faudra encore concrétiser chez les bibliothécaires qui sont appelés au vote jusqu'au 23 mai (la procédure électoralement a été annulée et les personnels doivent re-voter).

• Le Sgen-CFDT confirme également sa bonne implantation chez les Inspecteurs de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Après avoir fait sensation au sein des personnels Jeunesse et Sports en rentrant à la CAP lors du précédent scrutin, le Sgen-CFDT progresse une nouvelle fois,

en réalisant une voix sur quatre (25 %). Le siège à la CAP est ainsi conforté.

- Pour les Conseillères de service social, le résultat du Sgen-CFDT s'apparente à une stabilité (+ deux voix, à 21,39 %). Ce score, stable, ne permet au Sgen-CFDT d'être présent à la CAP dans un corps où la concurrence syndicale est rude (Unsa Éducation, FSU).

### GAGNER LA BATAILLE DES URNES

D'autres scrutins se préparent. Le Sgen-CFDT a déposé des listes pour les adjoints d'administration de l'Enseignement agricole public (vote jusqu'au 8 avril), pour les secrétaires d'administration de l'EAP (vote jusqu'au 9 avril), pour les aides techniques de laboratoire de l'EAP (vote jusqu'au 10 avril).

Pour les chargés d'études documentaires, c'est une liste CFDT (liste Sgen-CFDT et CFDT Culture) qui a été déposée (vote jusqu'au 24 avril).

- Dans les académies, les élections aux commissions administratives paritaires académiques des adjoints techniques de recherche et formation, à celles des agents techniques de recherche et formation, et à celles des agents des ser-

vices techniques de recherche et formation auront lieu le 16 mai. Le délai supplémentaire a été mis à profit par le Sgen-CFDT pour présenter des listes dans plusieurs académies.

Enfin, le Sgen-CFDT prépare également les élections aux CAP du CNRS (vote jusqu'au 9 juillet).

### GAGNER LA BATAILLE DE L'INSCRIPTION

Les salariés en contrats emploi solidarité, en contrats emploi consolidé et en contrats emploi jeune sont concernés par les prud'hommes. Pour pouvoir voter le 11 décembre 2002 pour désigner les conseillers prud'homaux, il est nécessaire d'être inscrits par l'employeur sur les listes électorales. Du 2 au 29 avril 2002, c'est dans tous les établissements que les adhé-

rents du Sgen-CFDT doivent vérifier l'inscription (auprès des chefs d'établissements, des directeurs d'établissements-Crous, CRDP, Creps, des présidents d'université ...).

Les adhérents seront ensuite sollicités dans la phase de constitution des listes pour figurer sur les listes CFDT.

Les emplois-jeunes et les salariés en CES ou CEC sont éligibles (être de nationalité française et être âgé de 21 ans minimum) dans la section des activités diverses. Il est important d'être présent sur les listes au côté des autres salariés du privé.

C'est une façon de faire vivre notre syndicalisme général et confédéré.

**Laurent Sirantoin**



### DOM

Conséquence de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer (article 26), le décret 2001-1226 du 20 décembre 2001 portant création d'une indemnité particulière de sujexion et d'installation est paru le 22 décembre dernier.

Il convient de poursuivre la lecture jusqu'à l'article 10 pour apprendre la suppression de l'indemnité d'éloignement (Seuls les agents affectés avant cette date la percevront encore ou son reliquat) ...

- Indemnité de sujexion et d'installation : elle est versée aux agents affectés, à compter du 01/01/2002, en Guyane et dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy du département de la Guadeloupe. Son montant correspond à 16 mois de traitement de base, payable en trois fractions : arrivée (6 mois); début de la 3<sup>e</sup> année (5 mois); fin de la 4<sup>e</sup> année (5 mois), majorée chacune de 10% pour le conjoint et de 5% par enfant.

N.B. : le décret n°2001-1225 du 20 décembre 2001 portant création d'une prime spécifique d'installation est également paru au JO du 22 décembre 2001. Il concerne les fonctionnaires affectés en Dom qui reçoivent une première affectation en métropole .

### ETRANGER

Les textes de la "réforme" de la rémunération des personnels de l'AEFE (décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002) sont parus. Ils sont consultables sur le site du Sgen-CFDT rubrique "étranger" page "textes". De même pour le décret n° 2002-217 du 18 février 2002 relatif aux personnels civils de coopération culturelle, scientifique et technique en service auprès d'Etats étrangers qui se substitue au décret dit de 92.

# SIX MAÎTRES POUR CINQ CLASSES

**C**hristine estime qu'elle a maintenant assez de recul pour émettre un jugement sur ce qu'elle a vécu ces dernières années avec ses collègues de l'école de St-Antonin. "Quatre ans, c'est bien !"

Dans cette petite ville, en milieu rural, il y a six enseignants, mais l'école ne compte que cinq classes. Le maître supplémentaire, cette année, c'est elle. Le précédent a tenu ce rôle pendant deux années, puis a souhaité retrouver les responsabilités plus habituelles d'un titulaire de classe. Celui d'avant encore, qui avait été le premier maître "en plus" dans l'école, est parti à la retraite.

Christine est donc depuis le début de l'année scolaire la "sixième maîtresse", mais elle refuse de dire qu'elle n'a pas de classe.

*"J'ai une salle, avec des coins ateliers divers : les murs sont couverts des productions d'élèves. Dans cette salle aussi, les élèves se sentent chez eux."*

Il a fallu quelques tâtonnements et ajustements pour que l'équipe arrive à un fonctionnement qui a permis à tous de trouver une place satisfaisante.

*"Nous avons essayé, puis écarté, d'autres organisations qui pouvaient nous conduire à des fonctionnements que nous considérons comme des dérives".* L'équipe n'a pas souhaité que le maître en plus en vienne à jouer le rôle d'un maître spécialisé, de quelque manière que ce soit. Le sixième maître ne doit pas être le maître des arts plastiques, ni celui de l'éducation physique, encore moins le maître des enfants en difficulté.

*"Nous avons pris conscience que, sans effort de définition commune de ses tâches, ce maître pouvait hériter de tout ce qui "embêterait" les autres, autant dans le domaine des apprentissages que pour certaines tâches administratives".*

## UN FONCTIONNEMENT PRÉCIS ET ÉVOLUTIF

La sixième classe fonctionne

**L'école de Saint-Antonin, en Tarn-et-Garonne, travaille avec un maître supplémentaire. Récit et témoignage sur une expérience qui laisse entrevoir ce que pourrait être l'école de demain.**



*Les choix nécessaires, les solutions expérimentées ont permis au groupe des enseignants de se souder et de, véritablement, fonctionner en équipe.*

donc depuis le début de l'année selon un schéma très précis. Le matin, elle accueille des groupes, de taille variable, pour retravailler les apprentissages qui ont du mal à passer. L'équipe a tenu à donner à ces temps une fréquence régulière (le lundi les CP/CE1... le vendredi les CM2), pour donner des repères aux enfants. Mais elle n'a pas cherché une répartition égalitaire des temps consacré à chaque classe.

*"Nous avons ciblé en début d'année un domaine de travail renforcé, la communication, et déterminé une priorité pour les plus jeunes des élèves, les CP /CE1. Priorité mais pas exclusivité".*

L'après-midi, c'est le temps de soutien aux projets propres à chaque classe, avec les possibilités de dédoublement, le passage dans les espaces ateliers. D'être portées par deux enseignants, la préparation et les conduites de ces projets se trouvent plus facilement maîtrisées, ce qui libère du temps et de l'énergie consacrée aux enfants.

À chaque période, le conseil des maîtres réexamine le dispositif et décide d'une évolution éventuelle. Le fonctionnement actuel semble avoir

trouvé la stabilité qui a permis de faire entrer la classe supplémentaire dans un fonctionnement quotidien, harmonieux, presque banal.

## CONJONCTURE ET CURIOSITÉ

Il n'en a pas été ainsi dès le début. L'entrée dans cette expérience s'est faite de manière fortuite. Il y a 4 ans l'école a connu une baisse d'effectif, qui n'a pas heureusement entraîné de suppression de poste.

L'équipe pouvait alors choisir une répartition en 6 classes d'environ 20 élèves ou 5 classes d'environ 24. Cette option a été retenue, car elle permettait d'explorer avec curiosité des voies nouvelles d'organisation pour l'école.

L'inscription dans "l'École du XX<sup>me</sup> siècle" puis, plus récemment dans le dispositif "Tema" (Travailler en Équipe, Mieux et Autrement), a permis de conserver le 6<sup>me</sup> poste, malgré la pression permanente de la carte scolaire.

Les choix nécessaires, les solutions expérimentées puis écartées ont permis au groupe des enseignants de se souder et de, véritablement, fonctionner en équipe. "Il a fallu que chacun ouvre sa

classe, accepte le regard des autres sur son fonctionnement, sur ses pratiques, ses domaines de compétences et les zones où l'on est moins à l'aise, rappelle Christine, mais cet effort a été rapidement profitable". De ce fait, l'équipe a constaté que l'ensemble des domaines d'apprentissage était mieux couvert, et que les approches étaient plus concrètes, plus expérimentales. "Nous commençons à travailler véritablement en cycles, à maîtriser les progressions et à mieux respecter les différents rythmes de nos élèves".

## LE "BAROUDEUR DU PRIMAIRE"

Avec cette organisation, l'école répond bien mieux aux missions qui lui sont assignées. Mais il faut prendre conscience des efforts que cela représente : un temps de concertation, bien plus important que le temps officiellement prévu à cet effet ; la rédaction de bilans prospectifs, qui représentent une véritable évaluation interne de l'école.

L'investissement du maître supplémentaire est lui aussi considérable. Son temps personnel de concertation est multiplié par les ajustements avec chacun et ses préparations d'activité demandent une rigueur extrême, car il n'a pas les temps de battement et d'ajustement que l'on trouve dans une classe ordinaire. Il ne serait pas absurde de prévoir pour ce maître un temps personnel de préparation analogue à celui qui existe pour les maîtres formateurs.

Il pourrait ainsi cesser d'être le "baroudeur du primaire", comme le décrit l'équipe de Saint-Antonin, pour s'inscrire dans un fonctionnement durable.

La revendication de moyens pour l'école a souvent suscité la question : "des moyens, pour quoi faire ?". À son échelle l'école de Saint-Antonin apporte une réponse.

**André Deleuze**

## NOTES DE LECTURE

## CROISEMENTS DE DISCIPLINES AU COLLÈGE

Les auteurs, Florence Castincaud et Jean-Michel Zakhartchouk sont tous deux professeurs de collège et formateurs à l'IUFM d'Amiens (Jean-Michel Zakhartchouk est aussi membre de la rédaction des *Cahiers pédagogiques* et auteur d'ouvrages dont il a déjà été question dans ces colonnes).

Après un éclairage théorique et historique sur le concept d'interdisciplinarité où il est question d'Edgar Morin mais aussi des disciplines scolaires et de leur histoire et des diverses tentatives pour introduire dans l'enseignement secondaire des activités permettant à des disciplines de collaborer entre elles, (de l'étude du milieu aux travaux croisés en passant par les 10% et les PAE), les auteurs s'engagent résolument dans la présentation et l'analyse "petit inventaire raisonné des pratiques" des démarches diverses, multiples qui sont conduites sur des terrains de croisement dans nos collèges avant d'aborder la question déterminante aujourd'hui "comment prendre les itinéraires de découverte ?". La très grande richesse tant en termes de ressources théoriques qu'en termes d'outils pour la pratique, la grande rigueur dans l'analyse et les réponses aux interpellations font de ce travail un ouvrage stimulant pour la pensée et la pratique collective, qui offre des perspectives à tous ceux qui se posent aujourd'hui la question du sens des apprentissages et de réelles acquisitions par les élèves.

Comme le dit P. Perrenoud dans la préface : "Quiconque pense que les croisements interdisciplinaires ouvrent l'esprit et

donnent davantage de sens aux savoirs trouvera dans ce livre une source d'inspiration et des outils. Les sceptiques y trouveront, pour leur part, des raisons de revenir sur leurs préjugés, de constater que l'approche interdisciplinaire ne tourne pas le dos aux savoirs et qu'elle est praticable dès le collège".

**Croisements de disciplines au collège**  
**Crap Cahiers pédagogiques**  
**Edition CRDP Amiens**  
**180 pages 14 €**

## LES BONS ET LES MAUVAIS

Le thème des bons et mauvais professeurs, des bons et mauvais élèves est une question majeure pour chacun d'entre nous. Preuve qu'il y a là un fait social, une nécessité, une quête qui structurent le système scolaire dans son ensemble. Mais cette obsession n'est pas réservée aux seuls usagers de l'école. Elle touche tout autant les spécialistes de l'éducation. Dans cet ouvrage, Jean Houssaye retrace l'histoire des recherches touchant cette question. Psychopédagogues et sociologues n'ont cessé de s'affronter ou de se rejoindre pour comprendre l'échec scolaire et y remédier. Car repérer les formes de l'évolution du traitement de cette question au cours du XX<sup>e</sup> siècle, c'est aussi interroger les enjeux et les réalités de l'école d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

**Professeur et élèves**  
**Les bons et mauvais.**  
**Jean Houssaye,**  
**ESF éditeur**  
**-171 p - 21,95 €**

## POLITIQUES SCOLAIRES

Voilà un ouvrage tout à fait opportun et qui restera d'actualité bien au-delà de cette période d'élections.

Claude Lelièvre, auteur de nombreux ouvrages en histoire de l'éducation, traite douze de ces questions essentielles qui n'en finissent pas de ressurgir : violence à l'école, illettrisme, rythmes scolaires, enseignement des langues vivantes à l'école primaire, informatique, collège unique, langues mortes, baccalauréat et entrée à l'université, scolarisation de la formation professionnelle et apprentissage, décentralisation, désectorisation, langues régionales.

Remettre en perspective ces questions permet de mieux en saisir les enjeux. Rappeler les déclarations et propositions des hommes politiques et des partis au cours de ces quinze dernières années aide à y voir plus clair dans les convictions des uns et des autres.

Au total un livre salutaire non seulement pour son contenu mais également pour sa lisibilité et son caractère pédagogique. Il est à ranger dans une catégorie, que l'on aimerait voir s'étoffer, d'ouvrages d'éducation à la citoyenneté destinés à des adultes qui aspirent à pouvoir voter réellement en connaissance de cause

**Claude Lelièvre**  
**Les politiques scolaires mises en examen**

**Douze questions en débat**  
**ESF Collection pédagogies essais**  
**158 p - 22,8 €**

## PETITES ANNONCES

## Ventes et divers

**95- Auvers/Oise vd mais mitoyenne 5 p 2 plans + s.sol poss extension terrain 600 m<sup>2</sup> lotis calme travaux réno à prévoir 160 000 €**  
**Tél: 04 91 68 89 51**

**65- St Lary vd T2 cabine 4/6 pers meublé ds petite résid balc 43 000 € à débattre**  
**Tél: 05 62 98 44 77**

**13- Vd Marseille centre cuis+ ch séparée 180 000 F**  
**Tél: 04 90 75 99 59**

**68- "Je collectionne cartes post sur Indiens d'Amériques et costumes pays divers"**  
**Mme Abt Evelyn, 14 route de Cernay 68500 Wuenheim**

**11- Recherche disques 33 t d'Anne Sylvestre**  
**Tél: 04 68 79 77 42**

**61- Vd mais tt conf 150 m<sup>2</sup> isolée garage + 3 bat ferm 152 449 € (1 000 000 F)**  
**Tél: 02 33 38 55 91**

**04- Manosque éch mais 200 m<sup>2</sup> jard 600 m<sup>2</sup> contre mais bord de mer atlantique aout étudie tte prop**  
**Tél: 04 92 78 56 43**

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

## RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

## SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Emile Pinard  
Bernard Vandenberghe  
**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Alain Baury,  
Isabelle Conversin,  
Françoise Leboeuf,  
Raymonde Piécuch,  
Marie-Agnès Rampoux,  
Odile Ravaux

## FLASHAGE

Startplus (Paris XIX<sup>e</sup>)

## IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

## CPPAP 440 D 73 5

## ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Mél : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

## LAURENT MUCCHIELLI



M. Debon

### La violence juvénile est-elle le problème n°1 de notre société ?

Certes non ! S'il est incontestable que la délinquance juvénile a augmenté au cours des vingt dernières années, la prétendue « explosion » de ce phénomène est loin d'être fondée. Le sentiment de peur est manipulé par les élites politiques, policières, médiatiques pour des raisons idéologiques, corporatives ou mercantiles. Les causes du sentiment d'in sécurité sont multiples. La précarité de l'emploi et le chômage en constituent par exemple un facteur important.

En résumé, je dirais que les jeunes des quartiers pauvres se battent entre eux de façon plus intense aujourd'hui qu'hier, que les jeunes des quartiers pauvres volent ou détruisent des biens privés un peu plus qu'avant mais ils l'ont toujours fait et enfin que les jeunes des quartiers pauvres exercent une violence contre les institutions et tout ce qui les symbolise, et ceci est clairement plus fréquent aujourd'hui par rapport à il y a vingt ans.

### Et dans l'Éducation nationale ?

L'écart est très grand entre la représentation manipulée par les médias, l'image de l'enseignant agressé par un élève, et la réalité qui est d'abord et surtout celle d'une violence des jeunes entre eux. Ce qui est sûr par contre

Laurent Mucchielli est historien et sociologue au centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales du CNRS, codirecteur de la revue *Déviance et société*. Depuis 1998, il travaille sur la délinquance juvénile. Il est auteur de « *Crimes et sécurité : l'état des savoirs* » aux éditions La Découverte.

c'est que la relation s'est durcie au sein des établissements avec la scolarisation de masse car une partie des élèves se retrouve en situation de marginalisation intellectuelle. Les enseignants sont victimes de chahut et d'incivilités qui sont perçus comme agressions et qualifiés de violence. Il y a là un glissement sémantique qui est sans doute à rapprocher de l'écart grandissant entre l'origine sociale des enseignants et les jeunes de milieu populaire qu'ils ne comprennent plus.

### Les données recueillies par l'Éducation nationale sont-elles crédibles ?

Il faut se saisir du nouveau logiciel mis en place par l'Éducation nationale plutôt que de le dénigrer avant même qu'il ait fait ses preuves. C'est de l'intérêt de tout le monde qu'un outil recensant les faits graves fonctionne même s'il ne retient pas ce que l'on qualifie aujourd'hui d'incivilités. Le problème va être le taux de réponses obtenues.

### Pourquoi y a-t-il perte de confiance dans l'École ?

Le renforcement des inégalités scolaires au sein même d'un système qui se prétend de plus en plus égalitaire constitue une hypocrisie dont il faut bien un jour payer le prix. L'école est sensée être la même pour tous. En réalité, au sein des classes, au sein des établissements et

au sein des zones géographiques (entre établissements), les inégalités se sont complètement redéployées au cours des vingt dernières années. Dès lors il est assez logique que les tensions s'accumulent sur l'École.

### Dans quelles directions vous semble-t-il possible d'agir au sein de l'Éducation nationale ?

J'en vois trois : les contenus, les pratiques pédagogiques, l'orientation et la sélection.

L'École est le lieu d'acquisition de savoirs fondamentaux dont le rôle émancipateur est indéniable. Mais elle ne doit pas être que cela. Avant d'entrer dans des apprentissages intellectuels à caractère disciplinaire, il faut un tant soit peu comprendre le monde dans lequel on vit. Une fois assurés les apprentissages de base, la formation du citoyen est essentielle pour la suite de la scolarité. Elle implique une ouverture de l'école sur le monde extérieur.

Par ailleurs, le modèle de transmission des savoirs fondé sur la seule culture écrite créé des inégalités dès le départ de la scolarité. Quant à évoquer internet, comme on l'entend, dans une société où demeure plusieurs millions d'illettrés, ce n'est pas sérieux.

Enfin il faut dire que la dévalorisation du travail ouvrier a pour conséquence que l'orientation est vécue

comme déchéance. Dans une société dont le bloc social principal est constitué d'emplois peu qualifiés dans l'industrie et les services, les effets en sont considérables. Au sein de la société française actuelle, fondée sur l'idéal républicain de l'égalité des chances, c'est à dire la mobilité sociale absolue, la façon dont les jeunes se représentent et anticipent leur destin social est une question cruciale.

### Ne craignez-vous pas de culpabiliser les enseignants ?

La politique de l'autruche serait de ne pas reconnaître les carences du système de formation. La pédagogie ne tombe pas du ciel, tenir une classe ça s'apprend, comprendre que ce qui est en jeu dans une classe dépasse les seuls contenus disciplinaires est nécessaire.

Si l'on veut réellement que la société de nos enfants soit moins violente, alors il faut redéfinir une véritable politique de prévention c'est à dire intervenir sur certaines des structures de notre société qui encouragent actuellement le développement de la délinquance juvénile. L'Éducation nationale, pour y tenir son rôle, doit sortir de ses routines et de ses blocages.

On ne résoudra pas le problème de la délinquance juvénile avec des recettes policières et judiciaires.

La prévention est la seule politique sociale générale qui puisse prétendre mobiliser tous les acteurs institutionnels et même tous les citoyens autour d'un espoir en des relations sociales meilleures.

**Propos recueillis par Michel Debon et Émile Pinard**

Pour en savoir plus : <http://laurent.mucchielli.free.fr>

Depuis septembre 1997,  
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

## Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>  
Une adresse électronique : [fede@sgen-cfdt.org](mailto:fede@sgen-cfdt.org)

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.  
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



**Déménagements internationaux et bien au-delà**

Jean-Luc Villeneuve a participé, à titre personnel,  
à l'élaboration de cet ouvrage.

L'École  
doit  
devenir  
l'affaire  
de tous

*Où en est, dans l'École de la République,  
le brassage social tant vanté?  
Que dire du non-respect de la sectorisation?  
Comment définir  
un «savoir minimum garanti»?  
Faut-il réinventer  
le métier d'enseignant?  
Comment accroître la marge de manœuvre de  
chaque établissement,  
sans faire le jeu du clientélisme local?*

JACQUES GEORGE  
JACKY BEILLEROT  
ALAIN BERESTETSKY  
LUC BÉRILLE  
MAURICE CHARRIER  
GILLES FERRY  
CLAUDE HÉBER-SUFFRIN  
MARC HÉBER-SUFFRIN  
CLAUDE LELIÈVRE  
GILBERT LONGHI  
PHILIPPE MEIRIEU  
NICOLE MOSCONI  
CLAUDE REBAUD  
DOMINIQUE SÉNORE  
GEORGES VIGARELLO  
JEAN-LUC VILLENEUVE  
JEAN-FRANÇOIS VINCENT  
THIERRY VOLCK  
JEAN-MICHEL ZAKHARTCHOUK

**Manifeste**  
POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉCOLE

 La Découverte

Le chantier de la transformation de l'École, en permanence à l'ordre du jour, reste trop souvent confiné au cercle étroit des spécialistes. Mais l'éducation est une affaire trop sérieuse pour être confisquée par l'Éducation nationale. Un véritable débat public s'impose pour cerner les priorités d'un service public d'éducation de qualité et en finir avec l'hypocrisie et les faux semblants.

Les auteurs de ce manifeste - enseignants, chercheurs, chefs d'établissement, parents d'élèves, militants d'associations ou de mouvements pédagogiques, syndicalistes, etc. -

posent ici quelques jalons pour répondre à ces questions. Évitant la langue de bois, ils partent des réalités du terrain pour en extraire quelques principes auxquels ils tiennent et qu'ils voudraient faire partager. Leurs propositions s'articulent autour de quatre termes : l'instruction, l'éducation, la formation et la socialisation, trop souvent disjoints, voire opposés.

Tant qu'ils ne seront pas pensés ensemble au sein de l'École, de la maternelle à l'université, et même au-delà, l'immobilisme ou le volontarisme arrogant se feront la guerre inlassablement, sans que rien ne bouge sur le fond.

Le  
débat  
public  
doit  
avoir  
lieu

L'ambition  
du plein emploi

"L'EMPLOI-JEUNE":  
**UN SALARIÉ  
À PART  
ENTIÈRE !**

LA CFDT  
PARTOUT,  
AVEC  
VOUS

SGEN CFDT

Une dynamique solidaire

# Assurer l'avenir professionnel des "emplois-jeunes"

**La dynamique amorcée et l'énergie impulsée par les "emplois-jeunes" dans l'Éducation nationale doivent être capitalisées.**

Pour le Sgen-CFDT, plusieurs exigences s'imposent :

## → Garantir les droits des "emplois-jeunes"

Sous contrat de droit privé, les "emplois-jeunes" doivent bénéficier des mêmes droits que les autres salariés, notamment la reconnaissance du droit syndical et de délégues du personnel.

Travaillant dans la fonction publique, ils doivent bénéficier des mêmes droits sociaux et juridiques que leurs collègues fonctionnaires.

## → Pérenniser les activités développées par les "emplois-jeunes"

De nouveaux métiers sont apparus :

- Il faut les définir : auxiliaire d'intégration (intervention auprès d'élèves handicapés...), agent de médiation (gestion relationnelle, gestion des foyers socio-éducatifs...), assistant, répétiteur (soutien...), animateur de BCD...

- Il faut les "professionnaliser" et ouvrir à ces personnels de nouvelles perspectives de formation et de carrière par, notamment, la création de nouveaux corps de fonctionnaires.

## → Assurer une réelle possibilité d'insertion professionnelle

Le Sgen-CFDT exige la reconnaissance de l'acquis (validation des acquis de l'expérience professionnelle) et l'application du droit à une formation qualifiante et personnalisée.

Le Sgen-CFDT revendique l'accès aux concours internes et à leur préparation pour les "emplois jeunes" qui souhaitent accéder aux emplois existants (enseignement, administration, technique, ouvrier, médicaux, sociaux...).

## → Ouvrir une vraie 3<sup>e</sup> voie de concours

Cette 3<sup>e</sup> voie doit permettre de recruter un public différent de celui qui peut passer les concours internes et externes déjà en vigueur.

Le Sgen-CFDT s'oppose à un concours qui limiterait l'entrée dans le métier d'enseignant, à quelques aides-éducateurs.

La perspective d'une vraie 3<sup>e</sup> voie ne peut se référer à l'obligation de diplôme (bac+2 jusqu'en 2004, puis bac+3) mais se fonder sur la prise en compte de l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation et de la formation



## Grâce à l'intervention syndicale,

nous avons obtenu :

- la suppression des 3 jours de carence pour les congés maladie et accidents du travail ;
- la prise en compte des congés de fait dans les congés annuels ;
- la reconnaissance de la rupture du contrat d'un commun accord ;
- la prise en charge des frais de déplacement ;
- le bénéfice du 1% logement patronal (Locapass seulement pour l'instant)

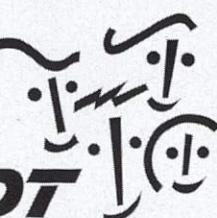
Et nous ne comptons pas en rester là !

UN MÉTIER  
DURABLE  
POUR CHAQUE  
"EMPLOI-JEUNE" !

Pour en savoir plus, contactez-nous :

Sgen-CFDT - 47-49, av. Simon Bolivar  
75590 Paris Cedex 19  
Mél : [fede@sgen-cfdt.fr](mailto:fede@sgen-cfdt.fr)

Contact local :

**SGEN CFDT**   
Une dynamique solidaire

# Réussir la transformation de l'École

## L'ÉCOLE MATERNELLE Une chance pour la réussite scolaire



**Bien que non obligatoire, l'école maternelle est devenue un passage obligé pour la quasi totalité des enfants de trois à cinq ans. Un tiers des enfants de deux ans y sont également accueillis.**

**Lieu de socialisation, d'épanouissement et d'entrée dans les apprentissages scolaires, l'école maternelle fait recette auprès des parents.**

**Lieu de prévention des difficultés, de réduction des inégalités et d'innovation pédagogique, l'école maternelle «à la française» est souvent posée comme modèle par l'institution.**

**Présent sans souci et avenir assuré pour l'école maternelle ?**

**Pas si sûr...**



# L'école maternelle : première étape de la réussite scolaire



La pression sociale pour des apprentissages toujours plus précoces et la conception, encore prégnante, que les savoirs ne passent que par des exercices systématiques de type scolaire, mettent l'école maternelle en danger constant de s'«élémentariser».

Dans le même temps, l'institution, bien qu'affirmant son rôle fondamental, ne lui donne pas toujours les moyens de l'assumer : effectifs globalement plus élevés, formation aléatoire, personnels d'encadrement pas toujours disponibles, remplacements non assurés... Dans la répartition des moyens, la maternelle est souvent servie après!

L'école maternelle doit donc tenir bon. Elle doit tenir sur son rôle d'école et sa spécificité d'école maternelle, en pratiquant une pédagogie respectueuse de l'enfant, de son âge, de ses intérêts et de ses besoins, tout en assurant son entrée dans les apprentissages fondamentaux.

Elle doit tenir aussi sur l'exigence de moyens, pour que l'importance qui lui est reconnue dans les discours se traduise au quotidien dans les conditions de vie et de travail des enfants et des personnels.

## L'ÉCOLE MATERNELLE : UNE ÉCOLE DE PLEIN DROIT !

... mais en gardant sa spécificité, sa pédagogie différente  
... mais en faisant passer l'enfant avant l'élève  
... mais en respectant les enfants et les enseignants

### → Pour le Sgen-CFDT, une scolarisation de qualité en école maternelle

#### c'est

- porter sur chaque enfant un regard positif et se servir des évaluations pour adapter la classe aux besoins de chacun
- respecter l'étape du vécu, du jeu, de la manipulation, du plaisir
- ancrer les apprentissages sur des projets concrets et motivants



#### Pour les enfants :

- le temps d'apprendre et de manipuler
- le temps de devenir autonome
- le temps de vivre et de se construire
- le temps d'imaginer et d'échanger
- le temps d'expérimenter et de jouer
- le temps de se reposer



#### ce n'est pas :

- regarder les enfants à travers une grille de compétences normatives
- faire une surconsommation d'exercices, même si l'inspecteur et les parents y sont sensibles

#### c'est

- favoriser toutes les formes d'activité, pour accéder à la maîtrise des langages, à l'autonomie, à la créativité, à la curiosité, à l'intelligence
- avoir les moyens de travailler en petits groupes et d'établir avec chaque enfant des rapports privilégiés



#### Pour les enseignants :

- le temps d'écouter les parents
- le temps de penser sa pratique
- le temps de se concerter
- le temps d'écouter chaque enfant
- le temps pour travailler en partenariat
- le temps de se former



**Q**  
L'école maternelle : première étape de la lutte contre l'exclusion!

#### Accueil des deux ans

- pouvoir être inscrit
- pouvoir être accueilli

#### ZEP-REP

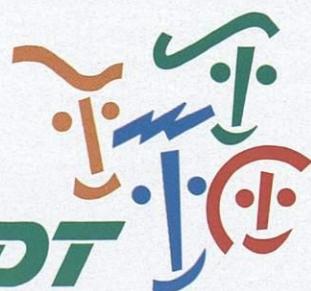
- des moyens en postes d'animateurs, de coordonateurs...

#### Partenariat :

- avec les parents
- avec les structures de la petite enfance

#### Pour l'AIS

- plus de prévention
- plus de réseaux d'aide



## L'ÉCOLE MATERNELLE :

- une école de plein droit
- une école première étape contre l'exclusion
- un lieu respectueux des besoins de l'enfant



Le rôle de la maternelle dans la réussite scolaire n'est plus à démontrer. Les exigences vont croissantes. Il faut à la fois donner à chaque élève les bases d'une scolarité réussie et proposer des modes de vie et d'apprentissage adaptés aux besoins du jeune enfant.

## POUR QUE LA MATERNELLE PUISSE RÉPONDRE À CE DÉFI, LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

### -une limitation des effectifs : 25 élèves maximum, et 20 en ZEP.

Cette limitation est nécessaire pour offrir au jeune enfant un cadre rassurant et la possibilité de relations privilégiées avec l'adulte.

### - une formation initiale et continue de qualité

Et un accompagnement par des conseillers pédagogiques et des inspecteurs avertis dans le domaine de la maternelle.

### - des moyens pour le remplacement

Trop souvent, faute de moyens suffisants, l'administration assure les remplacements d'abord à l'élémentaire, alors même que l'autonomie encore fragile et le besoin de repères du jeune enfant rendent plus difficile l'absence du maître de sa classe.

### - des moyens pour la prévention des difficultés

Les réseaux d'aides doivent être étoffés pour répondre à tous les besoins et aux différents types d'aides attendues.

### - des postes d'aide à l'intégration

L'école maternelle a largement participé à l'effort d'intégration des élèves handicapés. Certains départements ont créé des postes itinérants d'aide à l'intégration qui viennent en soutien à l'enfant, à la classe et à l'enseignant. Ce type de postes doit être développé pour faciliter une mission souvent exigeante.

### - des rythmes assouplis

Les équipes doivent avoir la possibilité d'aménager les rythmes scolaires pour permettre une arrivée en classe échelonnée, des horaires aménagés et évolutifs.

### - des structures passerelles pour les tout-petits

Des modes de fonctionnement adaptés aux tout-petits existent déjà. Ils s'appuient sur :

- des liens avec les autres structures d'accueil de la petite enfance;
- des relations privilégiées avec les parents;
- un encadrement renforcé, avec éventuellement des professionnels de la petite enfance;
- des horaires et des locaux aménagés.

La création de ces structures doit être encouragée, en partenariat avec les collectivités territoriales, les familles et les organismes de la santé.